

## PROYART

# La commune déploie des drones pour voir la lumière

La commune a changé son mode d'éclairage public, en investissant dans la technologie du led. Grâce Les aides du conseil départemental et de Territoire d'énergie Somme.

De notre correspondant  
**MICHEL GUILBERT**

**J**eudi 28 octobre à la tombée de la nuit, quelques curieux observent un drone parcourir les rues de la commune. Jacques Lesieur, directeur de la communication à Territoire d'énergie Somme, après un premier passage drone avant travaux, l'efficacité de l'éclairage public nouvellement installé à Proyart. « Le drone permet de contrôler à moindre coût, qu'aucune zone d'ombre ne subsiste entre deux candélabres, précise-t-il. La technologie de l'éclairage en leds est en plein boom actuellement, tant ses avantages sont importants en termes d'économie d'énergie et d'efficacité », explique le communicant.

### BIENTÔT LA VIDÉOPROTECTION

Les 109 points d'éclairage public de la commune, dont 24 lanternes boules énergivores et générant une pollution lumineuse, ont été déposés pour être remplacés par des lanternes leds. « Ces lanternes sont beaucoup moins énergivores qu'un éclairage classique, appuie M. Dulac responsable technique à Territoire d'énergie Somme. Dans le cas présent, on peut estimer à 45 % la baisse de la puissance nominale installée, ce qui engendrera des économies importantes et un éclairage plus efficace. Les ampoules sont dirigées vers le bas et entraînent moins de nuisances lumineuses. »

Conjuguées aux incitations financières tant du conseil départemen-



Un drone a été utilisé pour déployer le nouvel éclairage dans la commune.

tal (40 % d'aides) que de Territoire d'énergie (20 % et avance de la TVA), les avantages ont été déterminants pour orienter la décision du conseil municipal vers cette technologie moderne. « Pour un montant de travaux conséquent qui approche les 160 000 €, seulement 30 000 € seront à la charge de la commune. La baisse de la consommation d'électricité devrait nous permettre d'économiser plus de 4 000 € par an, explique Jean-Claude Louvet, le maire. Nous en avons profité pour changer nos 6 armoires de commande électrique,

avec pose d'horloges astronomiques, ce qui nous permet de maintenir l'éclairage la nuit, mais avec un abaissement de moitié du flux lumineux de 23 à 5 heures du matin ».

Ce nouvel éclairage mieux réparti et plus sécurisant la nuit est une première étape avant d'autres aménagements à venir. « La séparation des réseaux permet d'envisager le déploiement de la vidéoprotection pour alimenter les futures caméras, un plus en matière de sécurité, conclut Jean-Claude Louvet. Ce sera le prochain investissement pour la commune. » ■